LOIRE-ATLANTIQUE

Cadre réservé à l'administration

Date de réception en mairie déléguée :
N° identification :

ASSOCIATIONS
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

La commune de VALLONS-DE-L'ERDRE œuvre au quotidien auprès des associations que ce soit par la mise à disposition de salles communales, de matériels pour les événements, de temps de travail des agents communaux, ou encore par le versement une aide financière à travers une subvention.

Les subventions sont de 2 types :
- les subventions de fonctionnement ;
- les subventions pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle. Cette subvention est attribuée en fonction de la situation financière de l'association et de la nature du projet présenté et est versée pour 50% après le vote par le conseil municipal et le solde à l'issue de la manifestation sous réserve du respect de la charte de la vie associative et de la présentation d'un bilan financier.

Les demandes de subventions seront étudiées par les commissions communales moyens généraux et vie locale puis présentées au vote des conseillers municipaux en février ou mars 2024. Le versement interviendra à la suite du conseil municipal.

Ce dossier est à compléter et à retourner pour le **31 janvier 2024** par mail à associations@vallonsdelerdre.fr, ou par courrier à l'attention du service « associations », ou en le déposant dans une des mairies déléguées.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune relance ne sera faite.
Tout dossier incomplet ou retourné hors délai ne pourra pas être étudié.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service associations au 02 85 29 33 00.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE DE SUBVENTION 2024

NOM de l'association : .....

Montant de la subvention de FONCTIONNEMENT demandée :

Montant de la subvention EXCEPTIONNELLE (pour un projet précis) demandée :

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

En plus du dossier que l'on vous demande de remplir, merci de <u>fournir impérativement</u> les pièces suivantes :

- ✓ le **compte de résultat** de l'année ou de la saison écoulée – *remplir l'imprimé inséré dans ce dossier,*
- ✓ le **budget prévisionnel** de l'année 2023 ou de la saison 2022-2023 – *remplir l'imprimé inséré dans ce dossier,*
- ✓ le **budget prévisionnel de l'action ou du projet exceptionnel dans le cas d'une demande de subvention pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle** – *remplir l'imprimé inséré dans ce dossier,*
- ✓ les **statuts de l'association** (en cas de création, de modification ou s'ils n'ont jamais été transmis en mairie),
- ✓ le **compte-rendu de la dernière assemblée générale**,
- ✓ les **relevés de banque de tous vos comptes bancaires** à la date du 31 décembre 2023 ou au 31 août 2023 pour les saisons 2022-2023,
- ✓ un RIB (si jamais transmis en mairie),
- ✓ une **attestation responsabilité civile**.

<u>Rappel des critères d'attribution des subventions (extrait de la délibération n° 244/2023)</u>

- 25,00 euros par adhérent mineur domicilié sur la commune pour les associations communales et pour les associations extérieures lorsque l'activité proposée n'existe pas sur le territoire (justificatif de la liste des enfants et de leur domiciliation à fournir par l'association) ;
- pas de subvention pour les adhérents mineurs originaires de la commune pour les associations extérieures proposant une activité existant sur le territoire communal ;
- possibilité d'attribuer une subvention pour l'organisation d'une manifestation en fonction de la situation financière de l'association et de la nature du projet présenté, subvention versée pour 50% après le vote par le conseil municipal et pour les 50% restants à l'issue de la manifestation sous réserve du respect de la charte de la vie associative et de la présentation d'un bilan financier ; en fonction des projets, les associations pourraient être invitées à présenter leur projet aux élus.

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Catégorie de l'association

☐ Scolaire ☐ Loisirs et cadre de vie ☐ Culture

☐ Sports ☐ Comité des Fêtes ☐ Entraide / Solidarités ☐ Autre :

Objet de l'association

Informations

Adresse du siège social	
Date de la dernière assemblée générale	
Numéro de SIREN / SIRET	
Téléphone portable	
Adresse mail	
Site internet	
Réseaux sociaux (préciser le nom du compte si existant)	

COMPOSITION DU BUREAU

(*à compléter impérativement*)

	Nom - Prénom	**Téléphone**	**Courriel** (minimum 1)
Président ou co-présidents			
Secrétaire			
Trésorier			

Personne chargée du dossier de demande de subvention : ..... (+ tél)

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

LICENCIÉS/ADHÉRENTS

	Nés APRÈS le 01/01/2006		Nés AVANT le 01/01/2006	
	VALLONS-DE-L'ERDRE	HORS VALLONS-DE-L'ERDRE	VALLONS-DE-L'ERDRE	HORS VALLONS-DE-L'ERDRE
Adhérents/licenciés				
Adhérents sans cotisation				
TOTAL				

COTISATION ANNUELLE

Catégorie	Coût de l'adhésion
Enfants (-18 ans)	€
Adultes 18 ans et +	€

Autre tarification :

SALARIÉS, PERSONNES INDEMNISÉES ET FORMATION

	Indiquer le nombre d'heures d'intervention (si possible)
Salariés (avec bulletin de salaire) - Entraineur diplômé Brevet d'État ou Professeur (Arts plastiques, danse, théâtre…) ou autre	
Membres Indemnisé.e.s (Ex : frais de déplacement, indemnités…)	
Volontaires (services civiques…)	
Bénévoles actifs (membres des bureaux, encadrants…)	

SALLE/LIEU/MATÉRIEL COMMUNAL UTILISÉ - FRÉQUENTATION

Salle ou lieu utilisé	Période utilisée	Nombre d'heures/ semaine

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

BILAN 2023ET PROJETS 2024

MANIFESTATIONS 2023

Listez ci-dessous les manifestations que vous avez organisées en 2023

Nom de la manifestation	Date	Nombre de personnes présentes	Montant des subventions obtenues

Avez-vous participé à des animations communales (forum, Esti'Vallons…) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lesquelles ?

MANIFESTATIONS 2024

Indiquez les manifestations que vous organiserez en 2024

Nom de la manifestation	Date ou période	Public estimé

Pensez-vous être présent au forum des associations en 2024 ?

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

COMPTE DE RÉSULTAT ANNÉE 2023 OU SAISON 2022-2023			
DÉPENSES		**RECETTES**	
	Montant		**Montant**
cotisations Fédération/Ligue/District		Cotisations des membres	
Frais de formation			
Assurances			
Arbitrages/jurys		Partenariats (sponsoring, mécénat)	
Charges salariales *(hors remboursement frais déplacement)*		Subventions (préciser l'origine) :	
indemnisations entraineurs…			
Frais de déplacement			
Achat/entretien matériels			
Eau, gaz, électricité			
Téléphone/site internet…		Autres recettes (à préciser : dons, intérêts livrets…)	
Frais postaux			
Supports (flyers, affiches…)			
Autres dépenses (à préciser) :			
Total 1			
Fêtes, manifestations, bar		Fêtes, manifestations, bar	
Frais de location pour organisation		Droits d'entrée	
Total 2			
EXCÉDENT		**DÉFICIT**	
TOTAL GÉNÉRAL (total 1 + total 2 + excédent)		**TOTAL GÉNÉRAL (total 1 + total 2 + déficit)**	

Rappel : le total général des dépenses doit être équilibré avec le total général des recettes.

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2024 OU LA SAISON 2023-2024 Prévision de votre budget pour la période de votre activité (année civile 2024 ou année scolaire 2023-2024)			
DÉPENSES		**RECETTES**	
	Montant		**Montant**
cotisations Fédération/Ligue/District		Cotisations des membres	
Frais de formation			
Assurances			
Arbitrages/jurys		Partenariats (sponsoring, mécénat)	
Charges salariales *(hors remboursement frais déplacement)*		Subventions (préciser l'origine) :	
indemnisations entraineurs…			
Frais de déplacement			
Achat/entretien matériels			
Eau, gaz, électricité			
Téléphone/site internet…		Autres recettes (à préciser : dons, intérêts livrets…)	
Frais postaux			
Supports (flyers, affiches…)			
Autres dépenses (à préciser) :			
Total 1			
Fêtes, manifestations, bar		Fêtes, manifestations, bar	
Frais de location pour organisation		Droits d'entrée	
Total 2			
EXCÉDENT		**DÉFICIT**	
TOTAL GÉNÉRAL (total 1 + total 2 + excédent)		**TOTAL GÉNÉRAL (total 1 + total 2 + déficit)**	

Rappel : le total général des dépenses doit être équilibré avec le total général des recettes.

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

PROJET EXCEPTIONNEL 2023

Un projet exceptionnel revêt un caractère exceptionnel, fixe des objectifs spécifiques, fait l'objet d'un budget dédié.

Si votre demande concerne le fonctionnement général de l'association, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie.

Délibération du conseil municipal numéro 244/2023 en date du 12 décembre 2023 :

Le montant de la subvention attribuée pour l'organisation d'une manifestation sera établi en fonction de la situation financière de l'association et de la nature du projet présenté, subvention versée pour 50% après le vote par le conseil municipal et pour les 50% restants à l'issue de la manifestation sous réserve du respect de la charte de la vie associative et de la présentation d'un bilan financier.

En fonction des projets, les associations pourraient être invitées à présenter leur projet aux élus. Une rencontre sera alors organisée.

PRÉSENTATION DE L'ACTION, DU PROJET OU DE LA MANIFESTATION :

Contenu et objectif de l'action

.....

.....

.....

.....

Date : ..... Durée : .....

Lieu : .....

Commune déléguée : .....

Public ciblé : ..... Nombre de bénévoles estimé : .....

Partenaires du projet :.....

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE-ATLANTIQUE

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET EXCEPTIONNEL 2024			
DÉPENSES		**RECETTES**	
	Montant		**Montant**
Charges salariales		Droits d'entrée	
Frais de location salle			
Autres frais de location (préciser)			
		Partenariats (sponsoring, mécénat)	
		Subventions (préciser l'origine) :	
Frais de communication		Commune Vallons-de-l'Erdre	
Frais de réception			
		Autres recettes (à préciser)	
Autres dépenses (à préciser) :			
Total		**Total**	

Rappel : le total général des dépenses doit être équilibré avec le total général des recettes.

Remarques/observations complémentaires à transmettre :

LOIRE-ATLANTIQUE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)..... (nom, prénom, fonction), représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations de paiement y afférent ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, qui ont été ou seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration et de l'assemblée générale, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande à la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE une subvention globale de ..... €;
- accepte, en complétant et en retournant ce formulaire, ledit règlement ainsi que donner le consentement au traitement des données pour l'instruction d'une demande de subvention et s'engage à fournir toutes pièces justificatives sur demande de la municipalité;
- mettra en œuvre les règles de communication inscrites dans la charte de la vie associative, en cas d'accord d'une subvention ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association.

Fait le ..... À .....

Signature OBLIGATOIRE (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Merci de joindre obligatoirement les documents notifiés page 2

ATTENTION : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour instruire votre demande de subvention. Il s'agit d'une tâche publique dont le caractère est obligatoire pour instruire la demande. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la commune, 18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.